

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

COURS A OPTION – CREAGIR

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2004.F.21

Année académique : 2023-2024

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ MasterAnnée d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Catégorie : ☐ Module principal Core course ☒ Module lié au module principal Related course ☐ Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : ☐ Module de base ☒ Module d'approfondissement ☐ Module avancé

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Temps de cours : 40 Temps de travail personnel encadré : 30 Temps de travail personnel individuel : 80

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert ☒ Rôle de manager ☒ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☐ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

- A4 Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- B1 Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- C1 Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- D1 Elles assurent une coordination et un leadership professionnels dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- E1 Elles participent à la mise en oeuvre de mesures ou de projets de promotion de la santé et de prévention dans le domaine de la nutrition et de la diététique pour des populations cibles et/ou dans des contextes spécifiques.
- G2 Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur de la reconnaissance de la profession par la communauté des experts

Objectifs généraux du module

- Expérimenter les opportunités de l'interdisciplinarité
- Saisir la complexité des enjeux urbains
- Imaginer la ville en transition
- Collaborer avec les actrices et les acteurs du terrain
- Co-crée son propre projet
- Développer son réseau et acquérir des compétences pratiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Introduction à l'atelier-projet Créagir - exemples concrets de travaux - exercice de projets interdisciplinaires
- Introduction aux enjeux globaux du développement durable et initiatives locales des collectivités, d'associations et d'entreprise en termes de développement durable
- Gestion de projet interdisciplinaire – théorie et exercice pratiques ciblés sur les projets
- Travail en groupe et échange avec le responsable de projet et les tuteurs/superviseurs
- Deux présentations intermédiaires des projets – échanges entre les groupes – critique et calibrage des projets
- Présentation finale des projets - évaluation

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Les ateliers-projet « créagir » sont composés de deux volets :

Un volet pédagogique

Il met en œuvre une formation spécifique et novatrice : les étudiant-e-s HES conçoivent un projet interdisciplinaire et pratique traitant du développement durable.

Cette partie comprend un cours d'introduction (développement durable et gestion d'un projet) et le suivi de projet des groupes d'étudiant-e-s provenant de différentes HES par des superviseurs experts ;

Un volet grand public

Il valorise les projets innovants à travers un prix décerné par un jury de personnalités issu du monde de la pratique et académique

Modalités pédagogiques

La semaine n°37 du calendrier est consacrée à des ateliers collectifs puis des séances de suivis des projets d'équipe par des professeur-e-s en fonction des thématiques. Les horaires des rencontres sont aménagés au sein des groupes en fonction des disponibilités de chacun et des professeur-e-s. Des séances collectives avec l'ensemble des groupes sont prévus à intervalle régulier durant lesquels les groupes présentent l'avancement de leur projet (18 octobre/24 novembre 2023).

Pour des renseignements complets sur le programme et l'organisation : <https://www.hesge.ch/geneve/creagir-projets-en-developpement-durable>

Exigences de fréquentation : Présence obligatoire aux séances de travail en groupes fixées avec les tuteurs : semaine 37 puis aux séances collectives du 18 octobre, 1^{er} novembre et 24 novembre 2023 ainsi qu'à la présentation finale du 10 janvier 2024. Toute absence doit être justifiée. Les absences injustifiées entraînent une sanction personnelle sur la note du travail de groupe (A., point 5 ci-dessous).

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Une grille critériée distribuée à l'ouverture du module comprenant notamment une dimension relative au rapport écrit avec soutenance orale, et plusieurs dimensions relatives au processus de création de projet.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

- Période : selon calendrier du module

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx (soit entre 3.5 et 3.9) au module ☐ Pas de remédiation
Si le travail (A) est insuffisant, un travail individuel ou par groupe, complémentaire ou supplémentaire et accompli sous la direction du collège professoral.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

- Période : selon calendrier du module

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : à définir

7. Bibliographie principale**8. Responsable du module et enseignants**

Responsable HEDS : Gaël Brulé

Coordination : Simon Gaberell

Responsable local pour la filière N&D : Laetitia Verger

Enseignants des 6 écoles de la HES-SO Genève : Gaël Brulé, Didier Challand, Yves Corminboeuf, Laurent Cornaglia, Jérôme Favoulet, Simon Gaberell, Véronique Guiné, Carla Jaboyedoff, Nathalie Mongé, Joëlle Rubli & Emilie Sandoz

Descriptif validé le 06.09.2023 par Pasqualina Riggillo, Responsable de la filière